

Sommaire

Edito	p.1
SMA	p.2
Actions en cours	p.2
Plan d'emploi	p.3
Circulaire de rentrée	p.3
Organisation du temps scolaire	p.4
Petite enfance	p.4
Formation professionnelle	p.5
Livret scolaire	p.6
Conditions de travail	p.7
ASH	p.8

Quelles conditions de travail à la rentrée ? Quelle rentrée ?

*Vous avez vécu une année scolaire difficile ?
Ne soyez pas rassurés, celle-ci pourrait être pire...*

En liaison directe avec la règle générale du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, les effectifs par classe vont augmenter.

En découle la chute vertigineuse du nombre de places au concours : 3000 prévues pour 2011, contre 7000 en 2010 et 10 000 en 2008 !

Moins d'enseignants, c'est moins d'enfants accueillis en école maternelle. Les « 2 ans » vont trinquer et les listes d'attente pour les autres classes d'âge vont s'allonger.

Pour la défense de l'accueil de la petite enfance, le collectif « Pas de bébé à la consigne », dont nous faisons partie, très actif, promet de « rester dans la danse » dès la rentrée.

Moins d'enseignants, c'est la mise en œuvre de la destruction des réseaux d'aide aux enfants en difficulté ne faisant pas leurs preuves sous couvert de « nouveaux services » : les stages de remise à niveau pendant les vacances et l'aide personnalisée.

Moins d'enseignants, c'est aussi moins de remplaçants au profit de la multiplication de contrats précaires dans l'Éducation nationale, moins d'intervenants en langue, la suppression de postes mis à la disposition des mouvements pédagogiques...

A tout cela s'ajoute une circulaire de rentrée centrée sur :

- l'application pleine et entière des programmes rétrogrades ;
- la mise en place du socle commun liée au livret de compétences (pour nous, c'est la notion de culture commune qui est à défendre, le socle est trop restrictif) ;
- l'encouragement à revenir à la semaine de 4 jours 1/2... (seulement 2 ans après la suppression de la classe le samedi !).
- l'arrivée dans les écoles, lors de cette rentrée 2010, des professeurs stagiaires, et le retour des étudiants en master.

Pour toutes ces raisons, nous sommes inquiets. Comme la plupart des collègues d'ailleurs, comme le montre notre enquête sur les conditions de travail.

Le 7 septembre, une journée nationale unitaire de grève et de manifestations sur les retraites est prévue

L'ensemble des salariés est concerné.

Face à la multitude d'attaques que nous subissons, nous devons agir.

Nous vous appelons, de façon interprofessionnelle et intersyndicale, dès le 7 septembre, à être dans l'action par la grève et la manifestation.

Vous trouverez dans ce document des informations pratiques pour vous mettre en grève.

Face à la xénophobie et à la politique du pilori, nous vous invitons aussi à rejoindre les manifestations du 4 septembre.

**➡ Pour que cette rentrée 2010 soit offensive et fasse date :
Ensemble les 4 et 7 septembre, c'est urgent !**

Luc Briatte



➔ SMA : Super Machine Antisyndicale

Les **organisations syndicales** doivent déposer une « *alerte sociale* » 15 jours avant le jour de grève. Des négociations doivent s'engager, si elles n'aboutissent pas, le préavis peut être déposé à partir de J+8. Durant cette période de 15 jours, il n'est pas possible de déposer un préavis ayant le même motif.

- **Du côté des enseignants**, il leur est demandé de signaler à l'administration la possibilité, en ce qui les concerne, de se mettre en grève. **Cette déclaration écrite préalable doit parvenir à l'administration (IEN) 48 heures, dont un jour ouvré, avant le jour de la grève.**

Si l'enseignant ayant fait cette déclaration peut changer d'avis et ne pas être en grève le jour dit, une personne se mettant en grève sans déclaration préalable risque une sanction. Ensuite, les collègues non grévistes se signalent à l'administration.

Enfin dernier volet et non des moins importants :

le service minimum d'accueil (SMA)

Les communes, une fois passé ou égalé le seuil de 25 % d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève, doivent mettre en place un service d'accueil.

Les familles sont informées des modalités d'organisation du service d'accueil par la commune.

Ce dispositif imposé est une atteinte sans précédent au droit de grève des enseignants du 1^{er} degré.

La CGT Educ'action condamne l'ensemble des mesures inhérentes au droit d'accueil des élèves dans les écoles. Elle exige une stricte égalité du droit de grève entre tous les enseignants avec l'alignement de ce droit sur celui des personnels du second degré.

Nous demandons l'abrogation de la loi SMA (LOI n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire).

Sur notre site : unsen.cgt.fr/droits_syndicaux/droits_de_grève

➔ Se mettre dans l'action !

➔ Dans l'éducation

Les nombreuses contre-réformes mises en oeuvre dans l'Éducation nationale ont contribué à dégrader profondément notre système éducatif.

Nous avons engagé des actions sectorielles qui ne nous ont malheureusement pas permis de faire reculer ce gouvernement.

Au niveau interprofessionnel et de façon intersyndicale (CFDT, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA), sur les questions de salaires, d'emploi et de retraites, l'ensemble du salariat est appelé à se mobiliser pour faire face à une attaque majeure contre ses acquis sociaux.

Dans ce cadre, a été décidé un appel à la grève le 7 septembre.

Nous devons tous avoir comme priorité de réussir une mobilisation exceptionnelle, dès le début du mois de septembre, pour créer le rapport de forces nécessaire à la défense de nos droits et de notre service public d'éducation.

www.unsen.cgt.fr

➔ Interprofessionnel : Défendre notre système de retraites

La réforme des retraites, présentée au conseil des ministres du 13 juillet et qui sera examinée par le parlement à partir du 7 septembre, est injuste et va aggraver les inégalités :

- Le report brutal, 62 et 67 ans des âges légaux, va fortement pénaliser les salariés, notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes et les femmes.

Les organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) réaffirment la nécessité de préserver le droit au départ à la retraite à 60 ans.

Elle est essentiellement à la charge des salariés :

- Plus de 85 % des efforts sont demandés aux salariés. Les entreprises, les revenus du capital, les hauts revenus sont 5 fois moins mis à contribution que les salariés.

Les fonctionnaires se voient imposer une augmentation drastique de leur cotisation conduisant à une baisse de leur pouvoir d'achat.

Le financement durable des retraites nécessite une autre répartition des richesses produites.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

www.cgt.fr

29 SEPTEMBRE 2010

JOURNEE EUROPEENNE D'ACTION

<http://www.etuc.org/fr>

13 leviers pour démolir le Service Public

À la fin de l'année scolaire, le ministère a laissé « fuiter » des documents donnant les recettes aux recteurs et aux Inspecteurs d'Académie pour supprimer des postes (de 15 000 à 18 000 envisagés pour 2011)... Sur ces 13 fiches « mode d'emploi », 5 concernent le 1^{er} degré...

- **La première fiche** envisage froidement d'augmenter les effectifs par classe, de mener des regroupements pédagogiques avec pour seul but d'économiser des postes, de fusionner des écoles (en relation, c'est clair, avec la création d'EPEP) en créant des monstres... En clair, jouer sur la carte scolaire pour gratter des postes...

- **La deuxième fiche** envisage de supprimer les postes de remplaçant-e-s titulaires pour assurer les remplacements... au profit de vacataires (beaucoup plus flexibles et ayant un taux de rendement de 100 % -sic !-) et de mettre la Formation Continue en grande partie hors temps scolaire...

- **La troisième fiche** envisage de baisser, en vue de sa suppression, la scolarisation des 2 ans... (qui a déjà baissé de moitié en quelques années). A mettre en relation, bien entendu, avec la création de jardins d'éveil...

- **La quatrième fiche** envisage la mise en extinction des maîtres G, la baisse des maîtres E et, cerise sur le gâteau, la suppression progressive des postes de Psychologues scolaires... Après la suppression de 3000 postes de Rased, c'est bien la suppression programmée des aides spécialisées qui réapparaît...

- **La cinquième fiche** pousse à supprimer les intervenants en langue (qu'ils soient issus du 2nd degré, de postes spécifiques itinérants de Professeurs d'Ecole ou d'intervenants étrangers).

Les Recteurs et les Inspecteurs d'Académie sont invités à se servir de ces leviers pour supprimer les postes ! Il faudra se battre pied à pied lors du travail sur la carte scolaire.

La CGT Educ'action entend mener l'action dans l'unité pour créer des rapports de forces locaux et nationaux pour faire reculer le gouvernement et ses Recteurs aux ordres !

C'est la réussite et l'avenir des jeunes qui sont remis en cause !

Pour la CGT Educ'action, l'ambition d'une école démocratique de la réussite pour chaque élève est réalisable. Elle nécessite que les conditions sociales ne soient plus un obstacle insurmontable. Pour cela, il faut que l'Éducation pour tous devienne l'objectif majeur de la Nation et soit donc vue comme un investissement pour l'avenir du pays.

C'est aussi un enjeu social en matière de lutte contre la crise et pour le plein emploi, paramètres indispensables au financement de notre protection sociale. Revendiquer pour cet enjeu de société, comme pour de nouveaux droits et garanties, impose de renforcer, collectivement, le rapport de force...

Yvon Guesnier

➡ Quelques éléments sur la circulaire de rentrée...

« L'école met en œuvre les principes de la devise républicaine... les politiques éducatives... visent à donner à chaque élève les moyens de la réussite au service d'une société juste ».

Placée sous les auspices d'un républicanisme relevant de l'image d'Epinal, cette circulaire de rentrée 2010 n'est que le triste prolongement des réformes initiées depuis les réformes de Darcos.

Ce texte, rédigé sans concertation, l'affirme même littéralement et son ton martial ne cache même pas l'absence d'engagement concret en termes de moyens ou de propositions.

Rappelons que cette rentrée est la **première sous le régime de la masterisation**. Si le texte met en avant la formation (réduite des deux tiers !) assurée par les corps d'inspection et les universités, aucune indication n'est donnée quant à son contenu. De même, le texte se défait sur les inspecteurs d'académie pour accompagner les projets d'aménagement du temps scolaire. Au prétexte d'en améliorer l'efficacité et de respecter le rythme de l'enfant, il ne s'agit que de développer l'école le mercredi matin.

Pour le contenu, le texte prône l'application pleine et entière des programmes de 2008 et du socle commun.

Quelques principes directeurs sont mis en avant. Dans le premier degré, l'accent est mis sur la maîtrise de la langue et les mathématiques en pratiquant la mémorisation dès la maternelle. Le cycle 2 est centré sur le décodage, la compréhension étant reléguée au cycle 3. Le collège doit poursuivre les aides débutées à l'école primaire.

La rentrée est marquée par une assignation à la responsabilité des enseignants comme des élèves, et à l'individualisation. La circulaire a pour objectif de promouvoir, surtout dans le secondaire, la « *responsabilisation des équipes et des élèves à tous les niveaux* ».

L'autre axe est marqué par une **individualisation accrue** des parcours : par le renforcement de l'aide personnalisée, que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire.

Tranchant avec ce discours pédagogiquement assez réactionnaire, apparaît un culte de la modernité via le **développement du numérique** et la multiplication de fichiers numériques à l'école : fichier de suivi des décrocheurs, web classeur, Espace Numérique de Travail, utilisation du cahier de textes numérique ou de baladeurs...

Finalement, que ce soit sur le plan du fond ou de la forme des apprentissages, nous sommes bien dans l'effet d'annonces. Outre un appel à l'expérimentation relevant de la formule propitiatoire car aucun moyen n'y est alloué, le ministère valorise un recentrage sur les supposés fondamentaux.



Fabienne Chabert

Organisation du temps scolaire : tout est dans le rythme...

Luc Chatel essaie péniblement d'être dans le bon tempo. L'organisation du temps scolaire est à l'affiche, mais en fait il ne s'agit que de la promo du moment !

Depuis le début du mois de juin (France Inter le 07.06.10), le ministre rappelle que les élèves français travaillent trop d'heures durant un trop petit nombre de jours.

Il oublie cependant les deux heures de classe supprimées lors de l'apparition de programmes plus chargés. Résultat : élèves et enseignants sont fatigués et la réussite scolaire des élèves n'est pas ce qu'elle devrait être.

La circulaire préparant la rentrée demande aux instances locales de favoriser la semaine de 9 demi-journées. A ce titre, le ministre a décidé la mise en place d'une commission sur les rythmes scolaires.

Mais avant même que cette commission s'installe, le ministre annonce que la remise en cause du samedi matin n'est pas à l'ordre du jour. Et pour cause, le calendrier scolaire est fixé jusqu'en juin 2013...

Par ailleurs, les avis sont partagés. Ainsi, des enquêtes ont été menées en Gironde (juin 2010) et dans la ville d'Angers en 2009. En Gironde, 87 % des écoles qui se sont exprimées ne veulent pas revenir sur la semaine de

quatre jours, pour contrer l'allongement de la journée de travail, plus de la moitié d'entre elles seraient prêtes à réduire les vacances d'été. En 2009, 77 % des conseils d'écoles qui s'étaient exprimés pour la ville d'Angers ne voulaient pas de changement dans l'immédiat même s'ils étaient conscients à 57 % que la journée de classe était trop longue ; 53 % regrettaient l'école le samedi matin.

Des expérimentations ont été menées à Angers, Brest, Belfort, Grenoble, les bilans sont attendus.

Le malaise est très profond dans la communauté éducative, assommée par les réformes.

Les rythmes scolaires ne sont pas à séparer du reste « du package ». Le temps de travail des parents doit aussi être pris en compte, tout comme le temps de garderie du matin et du soir, le temps du midi, les offres éducatives des villes et les transports d'élèves en milieu rural.



Retrouvez notre communiqué de presse au sujet des rythmes sur notre site : unsen.cgt.fr, rubrique actualités : Rythmes scolaires : arrêter de naviguer à vue.

Braderie des modes d'accueil de la petite enfance... A la rentrée, la petite enfance reste dans la danse

Le gouvernement a publié, le 7 juin 2010, le décret relatif aux modes d'accueil collectif contre lequel les professionnels de la petite enfance et les parents se mobilisent depuis près d'un an.

Principales dispositions qui y sont inscrites :

- Accueil des enfants en surnombre,
- Baisse des quotas de professionnels les plus qualifiés,
- Mise en place de jardins d'éveil privés et payants.

Concernant les jardins d'éveil, ils s'inscrivent désormais dans le droit commun « en vue de faciliter l'intégration des enfants de 2 ans ou plus dans l'enseignement du premier degré ».

Au moment où sont annoncées 16 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale, **ces modes d'accueil privés et payants, constituent un cheval de Troie contre la scolarisation des 2/3 ans**. De plus, cela permettra aussi de remplacer des grandes sections de crèches (taux d'encadrement d'un adulte pour 8 enfants) par des jardins d'éveil (taux d'encadrement fixé par le décret à un adulte pour 12 enfants).

Cela démontre, comme les mesures d'accueil en surnombre, la volonté gouvernementale de généraliser le surbooking de l'accueil des jeunes enfants.

La Cgt Educ'Action, avec l'ensemble des signataires du collectif « pas de bébés à la consigne » :

- appelle les professionnels et les parents à se tourner vers les élus locaux, gestionnaires des établissements d'accueil, et les autres responsables associatifs et privés de structures pour qu'ils s'engagent à demander le retrait du décret et à ne pas appliquer les taux d'accueil en surnombre, la modification du ratio de personnels les plus qualifiés, la mise en place des jardins d'éveil ;
- engage une campagne pour un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés afin de créer les places d'accueil manquantes ;
- crée les conditions d'une mobilisation commune entre les professionnels de la petite enfance et les enseignants de maternelles ;
- organise, au dernier trimestre 2010, une rencontre nationale du collectif "Pas de bébés à la consigne" avec les collectifs locaux et les équipes, les associations et syndicats mobilisés sur tout le territoire, pour élaborer un véritable plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance.



Non à la mise en boîte de la petite enfance !

Le décret et les mesures Morano à la consigne !

www.pasdebebesalaconsigne.com

Enseigner, un métier... qui s'apprend !

Dès la rentrée 2010, dans les écoles, la plupart des professeurs des écoles stagiaires seront affectés pendant un trimestre, en surnombre dans les classes, pour se former, au titre de « remplaçants virtuels », puis utilisés en roue libre, seuls dans les classes et sur de « vrais » remplacements. Connaissant la pénurie de professeurs remplaçants, dès les

vacances de la Toussaint, on peut gager que les stagiaires seront vite sur le terrain, seuls confrontés à la réalité du métier !

L'ensemble des craintes exprimées par la CGT Educ'action se confirme : disparition totale d'une réelle formation, utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement...


La maîtrise du recrutement cumule tous les défauts.

Au bout du compte, les modes d'affectation utilisés seront des outils pour supprimer des postes, les personnels stagiaires n'auront qu'une formation utilitariste au rabais et les élèves, usagers du service public d'éducation, seront pénalisés...

Les stagiaires seront affectés sur des postes à temps complet, prélevés en grande partie sur le nombre de supports mis à disposition pour le mouvement intra des personnels titulaires. Cela aura pour effet de bloquer presque entièrement les possibilités de mutation des titulaires.

Plutôt que le stagiaire, c'est le tuteur qui va être remplacé par l'étudiant !

Le pseudo « cadrage » ministériel n'a pas empêché la remise en cause du tiers temps de formation dans certaines académies, qui ont décidé de décompter le temps du tuteur dans le temps de formation des stagiaires.

 **C'est toute la politique de formation mise en œuvre dans les IUFM qui vole en éclat !**

La CGT Educ'action appelle les personnels

- À refuser collectivement de s'inscrire dans cette réforme qui se fait au détriment des élèves et de tous les personnels, et donc à refuser d'être maître d'accueil temporaire dans ces conditions.
- À soutenir les stagiaires dans les écoles.
- À construire, à la rentrée, une mobilisation unitaire avec les étudiants, les fonctionnaires stagiaires et titulaires, pour la reconnaissance d'un droit à la formation initiale et continue, une

FONCTIONNAIRES SINISTRÉS...



La CGT s'est toujours opposée à cette réforme et rappelle son combat pour une maîtrise de la formation des enseignants, avec un recrutement au niveau de la licence et la validation de 2 années de formation initiale au niveau master 2.

Les tuteurs doivent être des maîtres formateurs !

La circulaire ministérielle n° 2010-037 du 25 février 2010 relative au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des 1^{er} et 2nd degrés et des personnels d'éducation stagiaires prévoit l'accueil des PES¹ dans des classes de « tuteurs » jusqu'à la Toussaint. Ces derniers participeront à leur formation. Jusqu'à présent, c'était le rôle des IMF² et PEMF³ (formés, qualifiés et bénéficiant d'une décharge de service et d'une rémunération pour assurer leur mission). Le nombre actuel des maîtres formateurs est insuffisant pour assurer un réel suivi des PES¹.

Nous exigeons que l'accompagnement des PES soit fait par des IMF/PEMF, ou à défaut que les maîtres d'accueil puissent s'engager dans un processus d'accès aux fonctions de maître formateur avec des formations spécifiques, un temps de décharge et une rémunération en conséquence, comme c'est déjà le cas dans certaines académies.

Ana Macedo

1 PES : Professeur des Écoles Stagiaire

2 IMF : Instituteur Maître Formateur

3 PEMF : Professeur des Écoles Maître Formateur

Livret scolaire : en finir avec le socle commun !

Un récent arrêté du ministère de l'Éducation nationale définit le « *livret personnel de compétences* » qui doit être mis en œuvre dans les écoles élémentaires et suivre l'élève au collège.

Dans ces grandes lignes, ce livret n'apporte que peu de modifications par rapport à celui qui était censé être renseigné par les enseignants de CE1 et de CM2 depuis l'année scolaire 2008-09, avec des disparités locales fortes.

Il inclut les attestations :

- de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 1 (CE1) et ses trois piliers (maîtrise de la langue française, principaux éléments de mathématiques, compétences sociales et civiques)
- de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 2 (CM2) et ses sept piliers (maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique, maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative)
- de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3 (collège) et ses sept piliers
- de première éducation à la route (APER)
- scolaire de sécurité routière niveaux 1 et 2
- "Apprendre à porter secours"
- Prévention et secours civique de niveau 1

Quelques nouveautés par rapport au précédent livret :

- Les parents doivent le consulter et le signer à la fin de chaque palier.
- Les résultats de l'élève aux évaluations CE1 et CM2 disparaissent.
- L'aspect binaire est renforcé ; les colonnes « oui » et « non » cèdent la place à une colonne unique dans laquelle l'enseignant doit indiquer la date de validation de chaque compétence.



Le site ministériel Eduscol précise que « *les enseignants peuvent s'appuyer sur les protocoles des évaluations nationales en CE1 et en CM2 et des outils d'aide à l'évaluation* » pour renseigner ce livret..., alors que l'on sait la qualité des dites évaluations nationales... Si c'est l'enseignant de la classe qui procède à la validation des acquis, cela doit se faire « *dans le cadre du conseil des maîtres de cycle* ».

La circulaire de rentrée 2010 insiste particulièrement sur l'obligation faite aux enseignants de renseigner ce livret.

Pour la Cgt Educ'action, non seulement la priorité de l'Éducation nationale n'est pas d'« assurer la maîtrise » du socle commun, mais il faut en finir avec le socle commun lui-même.

En effet, rien n'est plus discriminatoire que de réduire les apprentissages à ce socle

Pour les ministres de l'Éducation nationale qui se succèdent depuis François Fillon (2004), l'objectif est de réaliser des économies de moyens sous couvert de réformes libérales qui seraient imposées par les prétendus piètres résultats des élèves français aux évaluations PISA. Il nous répugne de penser qu'avant même de devenir élèves, certains enfants – issus notamment des couches sociales les plus fragilisées par le chômage, la pauvreté, l'absence de perspectives, les discriminations en tous genres – pourraient être "déterminés" comme devant se contenter d'un socle représentant à la fois un minimum et un tout suffisant. L'accès à ce qui se trouve "sur le socle" serait-il par conséquent réservé aux seuls élèves à qui on aurait donné les clés de la réussite ? L'école publique serait-elle à terme vouée à ne dispenser que ces savoirs du socle, laissant le soin - au privé par exemple - d'enseigner les autres savoirs à une élite, comme l'y pousse déjà l'assouplissement de la sectorisation des collèges dans certains quartiers ?

Nous ne rejetons pas l'évaluation mais souhaitons la remettre à sa juste place, comme partie des apprentissages et comme outil d'aide aux progrès des élèves, et non comme un but en soi. Une récente étude en Grande Bretagne montre d'ailleurs que « *se focaliser sur les apprentissages peut améliorer la performance, alors que se focaliser sur la performance peut abaisser la performance* ».

De la même façon, le livret scolaire, tel qu'il avait été imaginé à la fin des années 80, loin de sanctionner l'élève, doit être conçu pour l'aider à progresser à son rythme, dans le cadre des cycles. Véritable outil de communication avec les parents lorsqu'il leur est présenté, le livret permet aux enseignants de mieux cerner les acquis de l'élève ; il s'inscrit dans une démarche d'évaluation formative... à l'opposé des attestations de compétences du livret qu'on nous impose, à l'opposé du socle commun !

Nous continuons donc, à la CGT Educ'action, à revendiquer un service public d'éducation progressiste, non pas qui restreigne les apprentissages à un socle commun de savoirs formatés pour satisfaire le patronat, mais qui permette à tous l'accès à une culture commune émancipatrice.

Henri Baron

Conditions de Travail / Santé...

La CGT Educ'action a lancé, via sa Lettre internet, une enquête nationale, plus que parlante, sur les conditions de travail et la santé pour les personnels du premier degré. Les résultats sont éloquentes !

→ Concernant les relations avec les élèves, les parents et la hiérarchie

- Une violence verbale (surtout) et physique inquiétante :
 - Avez-vous été agressé verbalement par des élèves ? Près de 26 % répondent oui.
 - Avez-vous été agressé verbalement par des parents ? Plus de 47 % répondent oui. (A noter que pour les directrices, souvent en première ligne face aux parents, le taux monte à 57 % et pour les collègues travaillant en ZEP à 52 %...).
 - Avez-vous été agressé verbalement par votre hiérarchie ? Plus de 10 % répondent oui.
 - Avez-vous été agressé physiquement par des élèves ? 14,6 % répondent oui (18 % en ZEP).
 - Avez-vous été agressé physiquement par des parents ? Près de 3 % répondent oui (près de 6 % en ZEP).

■ Une hiérarchie avec laquelle les relations se sont plutôt tendues et dont près de 50 % des personnes ayant répondu n'ont obtenu aucun soutien lors des problèmes rencontrés...

- Au cours des dernières années, diriez-vous que vos relations avec l'administration : se sont dégradées : 37,8 % ; améliorées : 5,3 %...
- Lors de problèmes rencontrés, vous sentez-vous soutenu par votre hiérarchie ? Plus de 49 % répondent non ; 30,9 % oui.



→ Concernant la pénibilité, la fatigue physique, la charge mentale

- Près de 78 % disent effectuer souvent ou parfois des mouvements douloureux (99 % en maternelle !).
- 82 % avoir souvent ou parfois des problèmes de voix dus à leur travail.
- 44 % des problèmes de vue.
- 97 % !!! ont le sentiment d'être stressés par leur travail.

→ Qualité des lieux de travail

- 41 % disent rencontrer souvent ou parfois des locaux sales.
- 72 % des locaux bruyants.

- 45,7 % des locaux mal adaptés (51 % en maternelle).
- 72 % ont souvent ou parfois des locaux trop chauds.
- 60 % des locaux souvent ou parfois trop froids.
- 50 % travaillent souvent à la lumière artificielle.

→ Sommes nous reconnu-e-s ?

- Si 77 % s'estiment reconnus dans leur travail par les élèves (81 % en maternelle, 71 % en ZEP), la proportion tombe à 52 % pour une reconnaissance par les parents (56 % en ZEP).
- Seuls 34,88 % se sentent reconnus dans leur travail par leur hiérarchie ; 54,5 % non reconnus !!!
- 90 % ressentent une distorsion entre ce que la hiérarchie attend d'eux et les moyens mis à leur disposition !!!

→ Organisation du travail, relation d'équipe, ambiance générale

- Pour 73 % , les programmes sont trop chargés (55 % en maternelle, 85 % en élémentaire).
- À la question sur l'évolution des relations au sein de leur équipe, 46 % disent que les relations se sont stabilisées, 24,8 % dégradées et 20,6 % améliorées.
- 40 % se sentent isolés et 91 % (!!!) veulent travailler en équipe.
- 79 % estiment que le temps de concertation est insuffisant et 56 % que les effectifs de leur classe sont trop chargés.

→ Santé... la cerise sur le gâteau...

- 98,75 % ont le sentiment que leur santé n'est pas du tout suivie par l'Éducation nationale. Il est à noter que la question de la médecine du travail à laquelle les enseignant-e-s n'ont pas réellement accès est citée dans presque tous les commentaires qui accompagnaient souvent le retour des questionnaires !!!
- 9,5 % ont souvent besoin de prendre des médicaments pour "tenir", 34,7 % parfois ! Plus de 74 % des personnels ayant répondu ont dit avoir parfois (50,65 %) ou souvent (23,81 %) envisagé de quitter leur métier...

→ Si on résume

Violence, stress, aucun suivi de la santé par l'État Patron, des conditions de travail qui se dégradent... Et une non reconnaissance par la hiérarchie sur laquelle, d'ailleurs, on ne peut s'appuyer.

Le constat est grave et doit interroger l'institution.

La CGT éduc'action s'appuiera sur cette enquête pour mobiliser et revendiquer ce qui est nécessaire et indispensable pour que la situation cesse de se dégrader et reparte dans le bon sens. Ce n'est pas gagné, mais si les personnels sont prêts à se mobiliser avec nous, nous pouvons faire cesser cette spirale infernale !

Retrouvez les résultats complets
de l'enquête en ligne : <http://cgt.education.nat1d.free.fr/>

ASH : la dés-intégration ?

Après les 40 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale en 3 ans, le gouvernement poursuit la casse du système pédagogique français avec la publication du Schéma d'emplois 2011/2013 qui enfonce le clou.

Cette note « interne » adressée aux recteurs leur confie la mission de trouver 18 000 nouveaux postes à supprimer en 2 ans afin de poursuivre les économies. Cette action, sans précédent dans l'histoire de l'École, doit s'appuyer sur 13 leviers ciblés. Ces leviers (déjà largement employés dans les départements) indiquent clairement que le gouvernement ne cherche plus à améliorer les conditions d'enseignement et à garantir la réussite de tous les élèves !

Dans ce contexte de casse généralisée, l'enseignement spécialisé (ASH) est profondément touché, rendant encore plus difficile l'application pleine et entière de la loi de février 2005 sur le handicap.


Les enseignants travaillant dans ces structures adaptées et spécialisées représentent 8% des personnels du 1^{er} degré et sont donc une véritable variable d'ajustement économique.

- Les psychologues scolaires et les enseignants des RASED sont les premières victimes de cette politique d'austérité. Les RASED, sédentarisés en 2009, sont en voie de disparition car les postes vacants ne sont plus pourvus et les formations de maîtres G et de psychologues sont suspendues en 2010/2011. Il en est de même des Conseillers d'Orientation Psychologiques qui disparaissent avec la fermeture des CIO.

- Cette politique budgétaire provoque aussi un flou concernant les SEGPA et les EREA. La question de leur survie et de leur mission éducative et professionnelle est plus que jamais en question. Les moyens en personnel enseignant de ces établissements sont désormais de la responsabilité des Inspecteurs Académiques sous forme de DHG et non plus sous forme de postes. Cette pirouette entraîne irrémédiablement des suppressions de postes et l'attribution d'heures supplémentaires provoquant ainsi une pénurie de place dans les établissements : on parvient alors à une régression en termes d'offre de formation et de qualité éducative.

- Les Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) et les Instituts Médico-Professionnels (IMPro) ne sont pas épargnés. L'application de la loi de 2005 permet un désengagement du ministère dans les structures avec le remplacement progressif des directeurs de l'EN par des salariés de type privé.

De façon globale, les économies souhaitées par le gouvernement se feront sur les structures et les dispositifs spécifiques au handicap. On cherche à dissoudre les SEGPA au sein des collèges, à inclure sans soutien les élèves handicapés dans les classes ordinaires, à brader les IME/IMPro à des associations en niant les obligations de service public d'enseignement dues aux élèves handicapés ou en difficultés.

 **Ne nous y trompons pas ! Un ministère qui n'investit plus pour la formation des enseignants et des psychologues scolaires est le promoteur d'un État qui brade son École, véritable socle de la solidarité nationale et de l'émancipation des plus faibles.**

Jérôme Sinot



Premier degré
09.2010

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse en première page

Je souhaite : **prendre contact** **me syndiquer**

Nom (Mme, Melle, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél. E-mail

Établissement

Code postal Localité